

SOMMAIRE

- *Vie associative : Conseil d'administration, mobilisation ...*
- *Dans l'actualité : Après l'incendie de l'usine Lubrizol*
- *De Vous à Nous : QPC loi Besson, Marseille, maire condamné...*



Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

C'est une triste fin d'année pour les Voyageurs. En premier lieu, évoquons la disparition soudaine le 5 octobre du père Thierry Destremeau, l'Aumônier national des Gens du Voyage. Beaucoup parmi vous ressentent profondément son **absence** et le **manque**. Dédions-lui, voulez-vous, ce bulletin ...

Après le **sort scandaleux** réservé aux Voyageurs lors de l'incendie de Lubrizol, une autre funeste nouvelle, nous l'avions déjà évoquée, fût la décision de la Cour Constitutionnelle de valider en tous points les dispositions répressives contenues dans la loi du 5 juillet 2000. Les associations, dont l'ANGVC, au nom desquelles avait été déposé le recours, espéraient beaucoup des « Sages ». Visiblement à tort. Et, au-delà de leur **déception**, il leur reste un **sentiment amer** de n'avoir pas lu dans la décision rendue une réponse circonstanciée aux diverses questions posées par la loi. Cette défaite n'est peut-être pas la fin de l'histoire puisqu'il reste toujours possible de la confronter à la norme juridique européenne... En attendant, c'est la continuité des pratiques répressives bien connues des Voyageurs qui prospérera...

Dernier **acte malheureux** de cette fin d'année, dont l'ANGVC s'était faite l'écho vigilant dès l'été, l'adoption par les parlementaires du projet de loi gouvernemental relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. S'il ne reste plus que quelques détails à négocier entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, **les articles 14 et 15** qui instaurent le principe d'amendes administratives assorties d'astreintes afin de faire exécuter une décision du maire, portent un **grave coup** au modè-

le républicain de la séparation des pouvoirs en nous renvoyant à des pratiques dignes de la féodalité. En effet, que penser d'une mesure qui place l'intégralité des pouvoirs dans les seules mains du maire - fixer la règle d'urbanisme, déterminer la sanction financière en cas d'infraction supposée et les modalités d'exécution de celle-ci - si ce n'est y percevoir une **dérive despotique** qui exclut de fait tout rôle du juge dans le processus de sanction ? N'existe-t-il pas un risque de voir régler les contentieux de l'urbanisme par une décision administrative plutôt que de laisser un juge apprécier les circonstances de l'espèce ? Dire cela n'est pas cautionner aveuglément les situations illicites, non, c'est affirmer, comme nous le faisons depuis toujours, la primauté du droit et l'égalité des droits de chacun. L'hypocrisie très répandue qui consiste à atténuer la portée de ces dispositions uniquement à ceux qui n'auraient pas fait de demande de permis de construire est une tromperie manifeste de l'opinion pour masquer la réalité. C'est notamment contre elle, que s'est créé un collectif de plus **de cinquante associations** - des petites ou des organisations structurées ou médiatiques comme le DAL - qui se sont mobilisées en manifestant devant le Congrès des maires et l'Assemblée Nationale, en interpellant les parlementaires ou les ministères par un appel à retirer les articles 14 et 15 (l'alerte de l'ANGVC a été à l'origine de l'avis de la Commission nationale proposé par Dominique Raimbourg).

Nous n'aurons donc pas, cette année encore, le goût de la fête au fond de nous en cette fin d'année. Mais déjà arrivent les élections municipales en mars. Préparons-nous ! ■

VIE ASSOCIATIVE

ADHESIONS

Nous appelons chacun à **se mobiliser individuellement** pour inverser la baisse des adhérents et faire adhérer massivement autour de vous.

Si chaque adhérent «recrute» un nouvel adhérent, cela doublera nos rangs.

Il ne reste que quelques semaines pour **AGIR !**
Merci à vous.

DISPARITION

A l'issue d'une intervention délicate sur une tumeur au cerveau récemment découverte, le Père Thierry Destremeau ne s'est pas réveillé. Curé de Gardanne, il s'était investi dans l'accompagnement des familles roms qui y vivaient. Devenu Aumônier National des Gens du Voyage, nous avons pu le croiser lors d'assemblées générales de l'ANGVC aux Saintes-Maries-de-la-Mer ou aux commémorations du Mémorial du camp de Saliers. Il a gagné son « paradis » par son dévouement au service des autres. Roms ou Voyageurs, nous ne l'oublierons pas et nos prières l'accompagneront longtemps. (A. Luzy)

APPLI « ANGVC - Aires d'accueil » - Décidemment, pas de chance ! L'application a été réparée sur le serveur mais, pendant l'interruption pour cause de piratage, Google nous a rayés de son catalogue. Pour y figurer à nouveau, il a fallu procéder à des aménagements techniques, ce qui a créé encore quelques frais de développement... Tout est rentré dans l'ordre aujourd'hui.

VOUS POUVEZ A NOUVEAU TELECHARGER L'APPLICATION !



© André Luzy

AVENIR - Donnant suite à la proposition de la Fondation Abbé Pierre, Nelly DEBART, la Présidente, a accepté l'accompagnement de la société SOLIFAP, une association d'investissement solidaire pour sa démarche de conseil auprès d'associations dont le modèle est fragilisé. Un premier rendez-vous a eu lieu le 2 décembre. Cette démarche nécessite de clarifier nos orientations stratégiques pour les années à venir et de définir un plan d'actions qui structureront le développement futur de l'association. En matière de gouvernance, le pilotage du projet associatif devrait donc devenir encore mieux assumé par les administrateurs de l'ANGVC. Ce fût au cœur de la réflexion et des échanges des délégués lors de la session en novembre dernier Chaponost (69).

OBSERVATOIRE DES EXPULSIONS - L'ANGVC est partenaire - aux côtés de la Fondation Abbé Pierre, du Collectif national des droits de l'Homme Romeurope, de la Fnasat-Gens du Voyage, de Médecins du Monde, de la Plateforme de Service aux Migrants (PSM) et de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - de l'**observatoire des expulsions de lieux de vie informels**. Il s'agit de recenser l'ensemble des expulsions opérées en France afin de pouvoir fonder le plaidoyer de chaque organisation sur une connaissance fiable. Le premier bilan a été communiqué le 15 novembre et a fait l'objet d'une large diffusion dans la presse. **Pour assurer le succès** de cet outil d'analyse indispensable, **l'ANGVC demande** à tous ses adhérents **de surveiller activement et au quotidien toute expulsion sur leur territoire** - que ce soit via les réseaux sociaux, par des relations personnelles ou la presse - **et de nous la signaler au plus vite** par mail ou par téléphone.

MOBILISATION - Plus de 50 associations se sont rassemblées autour d'un collectif pour protester contre l'article 14 (et 15) du projet de loi Engagement et Proximité. L'ANGVC a largement diffusé sa mobilisation et a recueilli de nombreuses signatures individuelles demandant le retrait de l'article 14. Elle a notamment reçu une **pétition**, signée par **plusieurs dizaines de Voyageurs** des Pyrénées Atlantiques, qui a été transmise par M. Lahet à la députée Josy POUEYTO.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Il s'est réuni formellement à Chaponost le 13 novembre, dans la foulée de la session sur le développement stratégique de l'association. Les membres ont pris connaissance des difficultés budgétaires et des tensions à venir de la trésorerie que va poser l'arrêt du versement de la subvention d'AED en 2020. Ils ont également souhaité que tous les salariés soient présents lors des sessions que l'association organise et émis le souhait que l'ANGVC présente des candidats pour le prochain Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).

■ VIE PRATIQUE

AUTO-ENTREPRENEURS ET ACRE - A compter du 1er janvier, le régime d'exonération de cotisations sociales des auto-entrepreneurs s'aligne sur celui des travailleurs indépendants et devient, pour les nouvelles entreprises, **limité à un an** au taux de 50% (au lieu de trois ans et un taux de 75% actuellement). Pour les autres, la réduction des charges passera de 50% à 25% la seconde année et à 10% la troisième. Les organisations de défense des auto-entrepreneurs ont dénoncé l'**atteinte au pouvoir d'achat** que représente une telle modification.

■ DANS L'ACTUALITE



© ANGVC

APRES L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL A ROUEN - À moins de 500 mètres de l'usine Lubrizol qui a brûlé dans la nuit du 26 septembre se situe l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Petit-Quevilly, gérée par la métropole de Rouen. Pendant la nuit de l'incendie, et contrairement

aux autres habitants du voisinage, ceux des quelques trente caravanes de l'aire n'ont reçu aucune information. Or, ce terrain, comme plusieurs autres en France, est situé en zone Seveso. Il aurait dû être doté d'un local de confinement et un plan d'évacuation aurait dû être mis en place. Le seul message à l'attention des résidents a été : « **Si vous voulez évacuer, faites-le, mais les caravanes restent ici !** ». La France entière a également découvert par les images TV l'immense panache de fumée épaisse et noire de plusieurs kilomètres qui s'est déplacé au gré des vents depuis le site de l'usine, éparpillant sur des centaines de kilomètres carrés des poussières aussi inquiétantes que nocives pour la santé. Au-delà de ce désastre industriel et écologique, l'opinion découvre une communication refoulée des pouvoirs publics qui n'instaure pas la confiance. Les victimes des effets de cette catastrophe s'organisent alors petit à petit afin de pouvoir se défendre. **Le scandale dans le scandale** naît alors du récit effarant dont les Voyageurs vivant sur l'aire, encore sous le choc, ont témoigné. D'abord, celui de la peur des flammes et des retombées de débris au moment des explosions de l'usine qui ont laissé tous les Voyageurs éveillés toute la nuit. Puis celui de l'inquiétude naissante dès les picotements ressentis dans la gorge et les maux de tête, malgré les masques distribués le lendemain par le gardien de l'aire. Mais surtout, ce qui les choque, c'est l'absence de prise en charge et de considération alors qu'à quelques centaines de mètres, s'activaient les secours auprès d'autres habitants... Une seule question, qui en cache d'autres : « **Pourquoi on les a traité comme ça ?** »

Par la suite, la solidarité s'est manifestée. Par une présence sur place pour le réconfort comme le 5 novembre (cf. photo). Puis est venue la question de la reconnaissance d'un statut de victime et du préjudice subi... Si les Gadje se sont rapidement organisés autour de Corine Lepage, l'ancienne ministre dont le cabinet d'avocats est spécialisé dans les questions environnementales, les résidents de l'aire ont fait confiance à Henri Braun pour les représenter. Mais tout cela prendra des années, dépendant des rapports d'expertises, des enquêtes judiciaires et administratives. En attendant, il faut **reconstruire la vie des Voyageurs** à Petit-Quevilly... ■

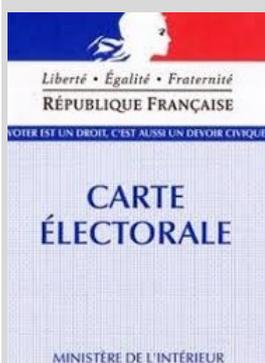
RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** souhaitées, par exemple du 1er novembre au 31 mars.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.



MUNICIPALES : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En mars 2020, se dérouleront l'élection des équipes municipales, élues pour six ans, qui désigneront leurs maires, dont la plupart d'entre eux représentent leur communes au sein des intercommunalités.

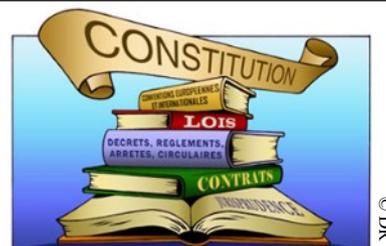
Autant le rappeler, les maires sont les interlocuteurs privilégiés dans le rapport que les Voyageurs entretiennent avec les territoires où ils résident ou stationnent. Il est donc important de participer à ce scrutin.

Aussi, nous vous conseillons de **ne pas attendre le 31 décembre**, la date limite fixée pour vous inscrire sur les listes électorales de la commune de votre domicile ou celle où vous avez élu votre domiciliation auprès d'une association ou d'un CCAS..

DE VOUS A NOUS...



QPC - La décision des « Sages » a été rendue le 27 septembre dernier et le Conseil constitutionnel a estimé que l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 garantit intégralement les droits constitutionnels des Voyageurs. Ainsi, les associations, représentées par Me Le Mailloux, ont échoué dans leur tentative de faire censurer le dispositif répressif de la loi Besson. Seul un point tout à fait mineur a bien été censuré. Et encore, il ne prendra effet qu'au 1er juillet 2020. Il faut donc être absolument clair avec les Voyageurs qui se sont mépris de certains messages diffusés sur Facebook : **ON A PERDU !!!!** Les associations doivent maintenant définir ensemble une stratégie consistant à se tourner vers les institutions européennes pour remettre en cause cette loi. A suivre encore sans doute...



MARSEILLE EPINGLEE - Attaquée par l'association « La Vie du Voyage », la métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est vue condamnée fin septembre par la Cour administrative d'appel de Marseille à mettre à disposition des Voyageurs une aire de grand passage ainsi que deux aires d'accueil à Marseille. La collectivité a 6 mois pour présenter à la Cour ce qu'elle aura entrepris. Le non-respect des obligations d'ouverture d'aires pour les Gens du Voyage, qui s'imposent aux collectivités locales mais aussi à l'Etat, qui est censé se substituer à elles si besoin, « est une catastrophe dans les départements du bord de la Méditerranée », a commenté Me Benoit Candon, l'avocat de l'association.

UN MAIRE CONDAMNE - Dans l'affaire de la plainte déposée par l'ANGVC contre les propos stigmatisants et emplis de préjugés du maire de Bois de Céné (85) qui avait adressé un courrier à ses administrés pour les alerter, au moyen de propos diffamants, du risque qui découlait selon lui de l'installation sur la zone artisanale de plusieurs caravanes de gens du voyage, une « communauté défavorablement connue pour faire du démarchage... », le maire a été condamné le 26 septembre par le TGI des Sables d'Olonne à une amende de 500 €.

LES DESSOUS DE L'ARTICLE 14 - La consultation lancée cet été par le Sénat sur l'insécurité des maires, suite au décès du maire de Signes (83), renversé accidentellement après être intervenu contre un dépôt sauvage, montre que 14% des 3.812 maires ayant répondu au questionnaire déclarent avoir été victimes d'agressions physiques. S'appuyant sur l'enquête, la commission des lois du Sénat avait formulé 12 propositions pour « enrichir » le projet de loi gouvernemental « Engagement et proximité »... dont les articles 14 et 15. ■

« ANGVC - AIRES D'ACCUEIL »

L'application dédiée aux Voyageurs est à nouveau disponible sur Google Play store ou Apple store. Néanmoins, **un problème technique, survenu à la suite du piratage, nous a obligés à l'adapter au nouveau cahier des charges de Google.** Merci par conséquent aux 4 502 bénéficiaires recensés depuis son lancement de la télécharger à nouveau afin de bénéficier de toutes les mises à jour présentes et à venir.

